

« POUR LES AVEUGLES
PAR LES AVEUGLES »

BULLETIN MENSUEL
de
**L'UNION DES AVEUGLES
DE GUERRE**

Reconnue d'utilité publique par décret du 9 avril 1921

et

**Journal des Soldats Blessés
aux Yeux**



SOMMAIRE

Les Aveugles de Guerre en Yougoslavie. — La réduction des pensions en Amérique.

Informations

La Station de Bouleville. — A propos de la Caisse Fraternelle. — Légion d'honneur. — Les Amis des Soldats Aveugles. — Dans nos Commissions. — Pour tenir l'Annuaire à jour. — Le « Livre de l'Aveugle » : Bulletin bibliographique. — T. S. F.

Tribune libre

Lettre de Favret. — Lettre de M^{me} Lévy-Weis.

Chronique de l'U. A. G.

Caisse Fraternelle. — Entre nous. — Cotisations. — Procès-verbal de l'Assemblée plénière de clôture du Dimanche 2 Avril 1933. — Avis divers. — Listes de donateurs.

Administration :

Siège de l'U. A. G., 25, rue Ballu, PARIS (9^e)
Téléph. : TRINITÉ 85-83 — Chèque Postal : 160-31

828
606

PRESIDENT D'HONNEUR
de l'Union des Aveugles de Guerre

M. Albert LEBRUN, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE.

COMITÉ DE PATRONAGE

† M. Eugène BRIEUX, de l'Académie Française, Président honoraire.
M. BARTHOU, de l'Académie Française, ancien Président du Conseil
M. le colonel FABRY, ancien ministre.
M. le général BALFOURIER ;
M. BRISAC, préfet ;
M. J. RIDGELY CARTER ;
M. Paul DE CASSAGNAC, ancien député ;
M. Maurice DONNAY, de l'Académie Française ;
M. Duco, médecin-inspecteur ;
M. FRIBOURG, député ;
Miss Alice GETTY ;
M. Justin GODART, ancien ministre ;
Miss Grace HARPER ;
Miss Winifred HOLT ;
Mme Léopold KAHN ;
M. KRUG ;
M. LUGOL, sénateur ;
Mme la maréchale MAUNOURY ;
M. Samuel MILBANK ;
M. le docteur MORAX ;
M. MEYER, conseiller d'Etat ;
M. Henry PATÉ, député ;
M. Pierre RAMEIL, député ;
M^{re} HENRI-ROBERT, de l'Académie française, ancien bâtonnier de l'Ordre des Avocats ;
M. le général SAINTE-CLAIRE-DEVILLE ;
M. le professeur WALTHER, membre de l'Académie de Médecine.

Les Aveugles de Guerre en Yougoslavie

Aux jours de deuil de la vaillante Serbie, lorsque l'armée serbe eut effectué à travers les âpres montagnes d'Albanie sa surhumaine retraite, la France recueillit les héros exténués. La plupart furent dirigés sur Corfou ; en deux mois, de par l'énergie de leur race magnifique, cette foule de moribonds haillonneux était redevenue une armée solide, qui allait reprendre à nos côtés son poste sur le front d'Orient, et libérer moins de deux ans après, dans un effort irrésistible et après d'admirables exploits, son territoire que le flot ennemi avait complètement submergé.

Cependant, tous les soldats serbes n'avaient pas débarqué à Corfou. Les blessés et les malades avaient été recueillis à Bizerte. C'est là que, le 13 décembre 1917, fut fondé « L'Institut Roi Alexandre I^{er} » pour la rééducation des aveugles de guerre par M. Veljko Ramadanovitch : homme d'un admirable dévouement, qui a consacré toute son existence et son activité à cette œuvre généreuse. Dès la libération du territoire, l'École fut transférée à Zemoun, près de Belgrade. Elle y est encore, et c'est là que je suis allé la visiter.

De la terrasse des jardins Kalemegdan, entre la vieille citadelle et Knez Mihailov Venac, le regard embrasse le merveilleux panorama de Belgrade-la-Neuve, immobile vaisseau pointant sa proue, comme un défi, dans les eaux réunies du Danube et de la Save. Au loin, sur le ciel que le couchant poudre d'or léger, des maisons profilent sur les collines leurs silhouettes pressées. C'est Zémoun, l'ancienne Zemlin, hier hongroise, aujourd'hui délivrée.

Un petit vapeur m'y conduisit, qui roulait sans hâte sur les flots limoneux du beau Danube gris. Un officier en uniforme, et dont le visage intelligent et fin était assombri par de grosses lunettes noires, m'attendait au petit débarcadère boueux : le colonel Louis Chevalier de Lovritch, président de l'Association des Aveugles de Guerre Yougoslaves, ancien vice-président de la F.I.D.A.C.

Ensemble, et devisant amicalement, nous gagnâmes l'Institut Roi-Alexandre I^{er}. Le Directeur, M. Ramadanovitch, nous attendait à la porte. Tout en nous guidant, avec une extrême bonne grâce, par les jardins qui entourent les clairs pavillons de l'Institut, il nous donnait quelques renseignements sur l'œuvre et son activité.

« La population de la Yougoslavie, dit-il, est de près de douze millions d'habitants : exactement, de 11.725.000. Sur ce nombre, on compte plus de douze mille aveugles.

« Ce sont pour la plupart des aveugles de naissance, ou qui le sont devenus à la suite de maladie. Les conditions anormales dans lesquelles notre peuple, toujours en guerre, a vécu depuis de longues années, n'ont point rendu aisée une politique sanitaire suivie. C'est vous dire que, surtout dans l'ancien Monténégro et en Serbie du Sud, les grands responsables de la cécité s'appellent rougeole, typhus, scarlatine, scrofule, blennorrhagie et syphilis.

« Inutile de vous dire que, aujourd'hui, presque tous les aveugles de guerre sont rééduqués. C'est pourquoi l'Institut est ouvert maintenant aux aveugles civils, enfants et adultes.

— Existe-t-il d'autres Instituts semblables, en Yougoslavie ?

— Un à Zagreb et un à Kotchevyé : mais ils sont du ressort des gouvernements provinciaux. Le nôtre est institution d'Etat. De plus, indépendamment des Instituts de rééducation, il existe d'autres œuvres d'assistance pour aveugles : à Zagreb, à Moslavina, à Lublana. A Belgrade, la société « Kral Detchanski » s'occupe des enfants sourds-muets et aveugles.

— Mais il n'y a pas de fondation réservée spécialement aux aveugles de guerre ?

— Ah ! nous avons la colonie agricole de Vetrenik, créée sur l'initiative du Roi Alexandre, et dont la visite vous intéresserait beaucoup ! Malheureusement, elle est assez loin. Chaque aveugle possède une maison neuve et un terrain de trois hectares. Le revenu de la terre et du petit élevage qu'ils peuvent entreprendre, joint à leur pension,

leur permettent de vivre tranquilles, eux et leurs familles.

— Ils sont tous mariés ?

— Tous. Et pères de famille. Ils ont un foyer, ils travaillent, ils ont repris goût à la vie. Ils sont heureux...

Et, s'effaçant pour nous laisser entrer dans le premier pavillon, il ajouta :

— Grâce à Sa Majesté le Roi, ce sont les seuls invalides de guerre dont l'existence soit chez nous absolument assurée...

De salle en salle, toute l'œuvre patiemment édifiée défila sous mes yeux, admirablement vivante. Je vis les ateliers de reliure, de vannerie, de cartonnage, de broserie ; l'atelier de cordonnerie où se fabriquent les « opanqués », les chaussures nationales serbes. Les métiers ne sont pas enseignés au hasard ; la vannerie, par exemple, est enseignée uniquement aux aveugles habitant les régions où l'osier se trouve en abondance ; et tous les aveugles apprennent la fabrication des brosses, comme métier de secours.

Des ateliers, nous passâmes dans les dortoirs et je m'arrêtai, le cœur serré, à l'entrée d'une pièce claire où se pressaient de tout petits lits blancs, entourés d'un haut treillage pour que les bébés aux yeux clos ne puissent pas tomber...

— Vous avez donc ici de très jeunes enfants ? questionnai-je.

— Nous les recevons à partir de quatre ans. Vous les verrez, répondit évasivement M. Ramadanovitch.

Et un sourire très doux, un peu mélancolique parut sous la grosse moustache et illumina le bon visage :

— Je n'ai pas d'enfants... Alors, il me semble que je suis le papa de tous ceux-là...

Il toussa un peu, ce qui est une façon internationale de masquer une émotion naissante, et il reprit :

— Nous avons d'ailleurs ici des cours d'instruction très complets. Ils comportent douze classes : l'école maternelle, de quatre à six ans ; l'école préparatoire, de six à huit ans ; quatre classes d'école primaire, de huit à douze ans ; puis deux classes de métiers, et quatre classes de « gymnase ».

— Ce sont des professeurs de l'Etat, naturellement ?

— Oui, mais choisis après un concours spécial et un stage de six

mois. Dans les classes inférieures, l'instruction est confiée à des instituteurs aveugles, de même qu'à l'école de musique.

— Vous avez une école de musique?

— Oui, avec des cours différents pour ceux qui veulent simplement étudier la musique comme art d'agrément et pour ceux qui veulent en faire leur profession. Nous obtenons, d'ailleurs, des résultats très intéressants.

Il répète, avec le même sourire énigmatique :

— Vous verrez...

* *

Pendant ce dialogue, la visite des salles de classe me permettait d'admirer l'ingéniosité des méthodes pédagogiques adaptées aux aveugles : cartes en relief, solides élémentaires pour la géométrie, jouets mécaniques pour l'étude des moyens de transport. Je demandai :

— Et les livres de classe?

— Imprimés par nous, en caractères Braille. Car nous avons une imprimerie, grâce à laquelle nous pouvons éditer en Braille nos livres de classe, les livres pour notre bibliothèque, la musique, etc... Nous avons quatre presses typographiques et dix duplicateurs.

— Dont un modèle, ajouta le colonel Lovritch, a été inventé par notre ami Ramadanovitch, qui se garde bien de vous en parler. Mais moi, je puis vous dire que la simplicité de ce modèle et son ingéniosité en font un appareil extrêmement pratique pour les petites écoles d'aveugles. Là encore, Ramadanovitch a fait du bon travail. Mais il est trop modeste. Regardez-le : je parie qu'il rougit !

Sous les éloges, le bon Directeur paraissait en effet infiniment gêné. Il murmura, répétant sans le savoir, les paroles que Herr Bader m'avait dites à Berlin :

— Bah ! Quand on peut faire quelque chose, on doit le faire...

Et puis, comme nous arrivions au bâtiment central, le plus important, sa voix redevint délivrée et joyeuse pour me dire :

— Ici, nous avons notre grande salle de réunion. C'est là que nous donnons nos concerts, nos réceptions, nos séances récréatives. Voulez-vous la voir?

— Volontiers, dis-je.

Une expression de joie malicieuse plissait sa figure paternelle, comme s'il préparait une bonne farce. Il ouvrit la porte, et me poussa, doucement.

— Entrez, — vous, le premier !

Tous les aveugles de la colonie étaient rassemblés là, en habits de fête. Ils étaient plus de cent, grands et petits, debout, et fixant sur moi leurs regards éteints. Sur une estrade, au fond de la salle, des musiciens aveugles embouchaient leurs cuivres. Au bruit de la porte, la *Marseillaise* s'éleva, sur un rythme très lent, qui transformait le chant guerrier en un psaume solennel et poignant.

Emu, je serrai la main de Ramadanovitch. Il hocha la tête, et sourit un peu tristement.

— Ne me remerciez pas. C'est une joie si rare, de recevoir ici des amis de France !

Nous prîmes place, et le concert commença. Des chœurs de fillettes chantèrent de vieux airs serbes, tour à tour passionnés et plaintifs. De jeunes joueurs de « tamburitzas » les accompagnaient; et, à voir se pencher sur les instruments leurs minces visages attentifs, ils me semblaient ne fermer les yeux que pour mieux concentrer leur esprit sur quelque mystérieux prolongement intérieur de cette musique ardente. Une jeune fille chanta seule, d'une voix admirablement émouvante et limpide. Et puis, le concert fini, tandis que les petits joueurs de *tamburitzas* rangeaient leurs instruments, une fillette de six ans s'avança devant nous, un peu intimidée. Elle avait une bonne petite figure ronde, mignonne et toute drôlette sous des cheveux coupés courts. Mais ses yeux, à elle aussi, étaient fermés pour toujours, et sa bouche de bébé gardait un pli douloureux...

Semblable, dans les lourdes étoffes du costume national, à une grosse poupée bariolée et gauche, elle me récita d'une petite voix zézayante, un petit compliment en serbe. Le contraste était émouvant, de cette belle enfant en atours de fête et au gentil visage puéril et de ces pauvres yeux morts où manquait la lumière du regard candide des tout-petits... Et dans l'âme d'un papa, bien d'autres réflexions douloureuses et poignantes s'éveillaient... Les larmes me vinrent aux yeux, et j'attirai vers moi la petite aveugle.

— Comment t'appelles-tu?

Emprisonnées dans mes grosses pattes, les petites mains tièdes tremblaient un peu. Ce fut le colonel Lovritch qui me traduisit la réponse balbutiée :

— Yovanka Chiayatchitch.

— Ecoute, petite Yovanka. J'ai en France quatre petits enfants comme toi. Dans les quatre, j'ai une petite fille qui a presque ton âge. Je lui parlerai de toi. Et elle t'enverra une belle poupée de France, qui

dira « papa » et « maman », et que tu pourras habiller et déshabiller comme un vrai poupon...

Un sourire illumina le petit visage qui tendait vers moi ses yeux clos.

— Veux-tu m'embrasser?

Les petits bras se nouèrent à mon cou en tâtonnant, et un gros baiser maladroit claqua sur ma joue. Pour faire diversion à l'irrépressible émotion qui me serrait la gorge, Lovritch se pencha vers moi : « Dites-leur quelques mots, voulez-vous ? »

— Ah ! dis-je, je vous jure que je n'ai pas envie de faire un discours !

— N'importe. Parlez-leur. Ils attendent. Vous le devez.

Je regardai autour de moi — et je compris que, en effet, je devais parler. Les mots, les pauvres mots que je bredouillai, je n'en ai gardé nul souvenir. Je sais seulement que, sincères et maladroits, ils s'efforcèrent de dire mon admiration pour l'œuvre magnifique si patiemment réalisée; de dire, aussi, combien me touchait cette amitié pour la France que je sentais si vivante et si profonde, dans cet Institut créé en terre française et qui s'en souvenait encore.

La nuit tombait quand le petit vapeur nous ramena à Belgrade. Cette journée, fertile en émotions, m'en réservait cependant une autre, plus tragique, mais qui allait me donner l'occasion de constater une fois de plus quelles réserves d'amitiés nous possédons en terre yougoslave.

Juste à la sortie du débarcadère, mon regard tomba sur une affiche manuscrite, placardée à une devanture. Quelques passants, l'air consterné, la lisaient en silence. Je ne pouvais rien lire des grosses lettres cyrilliques tracées au pinceau sur le papier blanc. Mais une aura sinistre, d'angoisse et de catastrophe, baignait si bien toute la scène, que je me sentis mortellement inquiet sans savoir pourquoi, et que je pensai involontairement aux affiches du 2 août 1914...

Je fis part de mes réflexions à l'ami qui m'accompagnait. Il regarda l'affiche, et je le vis pâlir.

— Doumer a été assassiné ! s'écria-t-il.

Car j'ai omis de dire que ce jour-là était le 6 mai 1932...

En entendant parler français, deux des hommes qui lisaient l'affiche, se retournèrent. Et ils nous saluèrent, gravement, respectueusement. Et le plus âgé, s'inclinant à nouveau, nous dit :

— Grand malheur, Monsieur !

Quelques heures après, nous dînions dans un petit restaurant du vieux Belgrade, avec un parfait ami de la France, dont il faudra bien que je parle quelque jour ici même : Milorad Radossavljévitch, président des Officiers de Réserve Yougoslaves, vice-président de la F.I.D.A.C. Le kébab de mouton, accompagné d'oignon cru haché et de tchibatchitche, fromage frais de brebis — et l'ensemble est à la fois inattendu et exquis — venait de faire son apparition sur notre table, où les vins de Smederevo scintillaient déjà dans nos verres, quand, d'une table voisine, un dîneur se leva. Il vint à notre table, claqua des talons devant moi, et me dit :

— Au premier Français que je rencontre, Monsieur, et surtout puisque vous avez fait la guerre, je présente mes condoléances pour l'assassinat de M. le Président de la République Française.

Voici que ma plume, en courant sur le papier, semble m'avoir entraîné loin des aveugles de guerre de Yougoslavie. Pas si loin cependant, puisque l'anecdote que je viens de conter renforce et confirme la leçon de ma visite à Zémoun.

Chez les aveugles, comme dans le vieux restaurant de Belgrade, j'ai vu combien était grand le prestige de la France, combien était fort, dans ces âmes de guerriers, le souvenir des luttes soutenues côte à côte, combien était puissante encore leur gratitude pour les services que nous leur avons rendus. Ces services, ils ne les surestiment pas; mais ils ne les sous-estiment pas non plus. Ils nous sont reconnaissants de l'aide que nous leur avons apportée, aux jours les plus noirs de leur destin si lourd; mais ils savent aussi quel gigantesque effort ils ont accompli pour défendre d'abord, pour libérer ensuite, la terre de leurs ancêtres. Songez que, pratiquement, tous les Serbes ont été des combattants, pendant la guerre? et que des milliers de femmes serbes se sont battues comme les hommes? Elles flambent encore sous mes paupières, les terribles images de cet album de guerre que j'ai feuilleté chez Radossavljévitch, où des photographies montraient des paysannes serbes pendues, par files, aux potences bulgares...

Tout cela est loin, bien sûr. Les vieilles haines s'apaisent, et les ennemis d'hier collaboreront demain à des œuvres de paix. Du passé sanglant, il reste cependant au cœur des hommes forts le douloureux orgueil d'avoir été plus forts que le malheur qui s'acharnait sur eux.

Mes amis yougoslaves sont fiers : ils en ont le droit. Et je les aime ainsi : plus souples, je les estimerais moins. Leur amitié ne courbe pas l'échine, et elle n'en est que plus solide. Surtout en des jours où on peut compter les amitiés françaises en Europe sur les cinq doigts d'une main, et même avoir du rabiot...

La voici, la leçon que j'ai rapportée des rives accueillantes du Danube et de la Save aux flots confondus. Aimons bien nos amis : nous n'en avons pas de trop. Et que le plus humble Français, lorsqu'il passe la frontière, songe que rien de ce qu'il pourra faire ou dire à l'étranger ne sera indifférent, et que, « surtout s'il a fait la guerre », il est désormais un peu un Ambassadeur de France.

André GERVAIS.

◆◆◆

La réduction des pensions en Amérique

Depuis quelque temps déjà sont publiés des projets de réduction de nos pensions qui s'évanouissent pour reparaître à nouveau. Or, pendant ce temps nous est parvenue la nouvelle de la décision prise par M. Roosevelt, le nouveau Président des Etats-Unis, de diminuer d'une façon massive les pensions des anciens combattants américains.

Ce qui pouvait sembler être un précédent fâcheux trouve son explication dans le besoin qu'ont eu les Etats-Unis de réduire les avantages accordés aux combattants ou simplement aux mobilisés américains auprès desquels ceux qui nous sont accordés paraissent bien faibles et amplement justifiés.

Nous avons relevé dans le *Times* du 11 avril dernier, un article documenté sur les pensions et avantages de toutes sortes distribués aux Etats-Unis et nous pensons intéressant de donner à nos camarades connaissance de cet article :

LE BONUS DES SOLDATS AMERICAINS

La fin d'un scandale

(du correspondant du *Times* à New-York)

« Les mesures les plus importantes du vaste projet de redressement voté par le nouveau Congrès sur les pressantes instances du

« Président Roosevelt, sont celles qui concernent l'aide aux soi-disant « vétérans. D'un total d'économies de \$ 500.000.000, \$ 350 millions proviennent de la réduction des pensions et des avantages dont « les anciens combattants américains et leurs dépendants ont joui jusqu'ici. Cette loi abroge toutes les lois précédentes concernant les « pensionnés de la Grande Guerre et de la Guerre Hispano-Américaine. En même temps, elle donne des pouvoirs très étendus au Président pour l'établissement d'un nouveau système de pensions.

« A celui qui ne connaît pas le système qui vient d'être remplacé, « ces mesures radicales paraîtront sans pitié; mais elles ne sont, au contraire, qu'un acte de justice envers la nation entière. On peut dire « que les allocations et les avantages votés depuis la fin de la guerre en « faveur des soi-disant vétérans constituent un des plus grands scandales politiques de l'histoire américaine. Ils ont, en plus, imposé « un fardeau intolérable au budget des Etats-Unis, surtout depuis « le début de la crise économique.

Des chiffres significatifs

« L'importance du scandale, et le poids du fardeau peuvent être « mesurés par les chiffres suivants : Pendant la Guerre, les Etats-Unis « ont mobilisé 4.355.000 hommes, dont 360.000 furent tués ou blessés. Une grande proportion de ceux appelés sous les drapeaux n'a « jamais quitté le sol américain. Il est reconnu ici que, cependant que « les nations combattantes d'Europe (Grande-Bretagne, France, Allemagne et Italie) mobilisaient entre elles quelque 33.600.000 hommes et ont compté 16.332.000 victimes, tués et blessés, un calcul « montre que les Etats-Unis ont, pour l'exercice 1932-1933, plus « dépensé pour les vétérans que les quatre pays européens ensemble. « Le Gouvernement américain évaluait à 960 millions de dollars, soit « 24 milliards de francs, la somme à distribuer entre les pensionnés « de guerre, cependant que pour la Grande-Bretagne, la France, l'Allemagne, l'Italie réunies, une somme de 830 millions de dollars, soit « 20 milliards 250 millions de francs leur était consacrée. Les victimes « de guerre américaines ont reçu depuis 1918, 5 milliards 476 millions « de dollars, soit à cette époque 136 milliards 900 millions de francs.

Les avantages du Vétéran

« Le mot « Vétéran » ne désigne pas nécessairement un réel ancien « combattant; un vétéran peut être et est souvent une recrue qui n'a

« jamais vu le front, mais jusqu'à présent, il a profité des avantages suivants :

« Assurance vie à taux très bas;

« Soins d'hôpitaux et dentaires gratuits;

« Pension à partir de 25 0/0 d'invalidité, quelle que soit la cause de l'incapacité, pourvu qu'elle ne résulte pas d'une mauvaise conduite volontaire.

« Cette pension est accordée aux vétérans non assujettis à l'impôt sur le revenu, ce qui n'a que peu d'importance, étant donné que la limite d'exonération était fixée à \$ 3.500, soit jusqu'à cette époque : 87.500 francs.

« Ces avantages étaient concédés aux vétérans qui se trouvaient en parfaite santé quand la guerre a pris fin. Les mutilés de guerre étaient pensionnés automatiquement et rééduqués gratuitement. En plus de tous ces avantages, fut voté en 1924, le Bonus qui permettait au porteur d'amasser au bout de vingt ans une somme équivalente à plus d'un dollar par jour de service; en même temps, le bonus certificat » pouvait servir de garantie pour obtenir des avances. Le total de ces certificats ne s'élevait pas à moins de 3 milliards 638 millions, mais dès le début de la crise, plusieurs associations de vétérans réclamaient le paiement immédiat du Bonus. Cette agitation aboutit l'été passé à la marche de l'Armée du Bonus sur Washington. Malgré que l'aide apportée aux vétérans d'une façon ou d'une autre fût de 26 0/0 des dépenses nationales, ces puissantes associations avaient de nombreux appuis au Congrès. En perpétrant cette énormité finale, il est hors de doute que les vétérans ont dépassé la mesure et ont perdu la sympathie du public, dont ils jouissaient autrefois. En agissant ainsi, ils rendent possible la réforme actuelle. »

Tout en laissant à l'auteur de cet article sa liberté d'appréciation, nous pouvons nous rendre compte d'après les chiffres fournis que les pensions et avantages consentis aux anciens combattants européens et particulièrement aux Français sont d'une mesure telle qu'elle permet d'escompter leur intangibilité.

H. A.

NOTES ET INFORMATIONS

La Station de Bouleville

Nous avons annoncé dans notre dernier Bulletin l'ouverture au 1^{er} juillet de la station de Bouleville (Eure) que l'Office National met à notre disposition selon les volontés exprimées par Mme Marthe Brandès, la donatrice de cette belle propriété.

Nous avons reçu des demandes de nos camarades pour séjourner à Bouleville cet été et nous rappelons, pour ceux qui désireraient profiter des places restant disponibles, que le séjour est fixé à 15 francs par jour et par personne, pension comprise, 7 fr. 50 pour les enfants âgés de moins de 13 ans, les enfants au-dessous de 3 ans ne payant rien. Cette formule qui, pour un prix très modéré, permet aux femmes des aveugles de guerre de se reposer pendant les vacances et de s'occuper ainsi de nos camarades, sera appréciée par beaucoup d'entre nous.

Prière d'adresser les demandes au Secrétaire de l'Union.

A propos de la Caisse Fraternelle

Avec une circulaire, indiquant aux camarades la décision prise par l'Assemblée Générale d'accorder 1.000 francs à ceux d'entre nous qui perdraient leur compagne, tout en leur laissant la faculté de ne pas accepter cette allocation et d'en reporter le bénéfice au profit de leur femme au cas où ils viendraient à décéder les premiers, les membres de l'Union ont reçu également une feuille appelée feuille maladie.

Cette pièce devra être conservée par le camarade et en cas de maladie, de lui, de sa femme ou de ses enfants, être remplie par le médecin traitant, selon les indications qui y sont mentionnées. De cette façon, le travail de la Commission se trouvera simplifié et l'application du

règlement pourra donner ainsi toute sa mesure en faveur de nos foyers atteints par la maladie.

Nous insistons auprès de nos camarades pour leur rappeler que notre caisse ne rembourse les dépenses engagées pour frais médicaux et pharmaceutiques qu'au delà de 500 francs, étant bien entendu que les premiers 500 francs ne comptent pas dans le calcul du remboursement.

Légion d'honneur

Au *Journal Officiel* du 21 avril 1933, publiant le décret du 12 avril, sont promus :

Au grade d'officier :

BARBIER (Pierre-Louis-Max), ancien soldat au 31^e régiment d'infanterie;

BERGADIEU (François-Jean-Pierre), ancien soldat au 7^e régiment d'infanterie coloniale;

CHEUTIN (Jules-Alexandre), ancien soldat au 150^e régiment d'infanterie;

CHORON (Pierre-Antoine), ancien soldat au 32^e bataillon de chasseurs alpins;

CLOEREC (Victor-Julien-Joseph), ancien soldat au 82^e régiment d'infanterie;

CORBEL (Yves-François-Marie), ancien soldat au 25^e bataillon de chasseurs à pied;

COUPAS (Pierre-Marius), ancien soldat au 321^e régiment d'infanterie;

DELMAS (Georges), ancien soldat au 59^e régiment d'infanterie;

DEVILLE (Pierre), ancien adjudant au 130^e régiment d'infanterie territoriale;

FAGNON (Léon-Charles), ancien caporal au 94^e régiment d'infanterie;

GEDIN (Donnat), ancien soldat au 21^e régiment d'infanterie coloniale;

GIBOULOT (Claudius), ancien soldat au 172^e régiment d'infanterie;

GILLE (Raphaël-François-Xavier), ancien soldat au 7^e régiment de chasseurs à cheval;

GIORGETTI (Ange-Paul), ancien soldat au 373^e régiment d'infanterie;

GROSSIER (Jacques-Edouard-Joseph), ancien sergent au 282^e régiment d'infanterie;

GUÉNIER (Armand-Alexandre-Etienne), ancien soldat au 25^e régiment d'infanterie;

GUYENNET (Joseph-Constant), ancien soldat au 23^e régiment d'infanterie;

LE FLOCH (Joseph-Marie), ancien soldat au 51^e régiment d'infanterie;

LE GARLANTEZEC (Edouard-Marie), ancien soldat au 94^e régiment d'infanterie;

MARCHE (Pierre), ancien soldat au 15^e régiment d'infanterie;

MÉDARD (Maurice-Léopold-Emmanuel), ancien caporal au 169^e régiment d'infanterie;

MICHEL (Léon-Raoul), ancien adjudant au 163^e régiment d'infanterie;

MONTFORT (François-Alphonse), ancien soldat au 149^e régiment d'infanterie;

NICOMETTE (Arthur), ancien soldat au 154^e régiment d'infanterie;

OLIVIER (Pierre-Edouard), ancien soldat au 146^e régiment d'infanterie;

PÉLISSIER (Jean), ancien soldat au 271^e régiment d'infanterie;

RADET (Robert-Henri), ancien soldat au 94^e régiment d'infanterie;

ROBQUIN (André-Gustave-Marie), ancien soldat au 164^e régiment d'infanterie;

SABIN (Louis-François-Edouard), ancien soldat au 130^e régiment d'infanterie.

Les Amis des Soldats Aveugles

En vertu de l'article 5 des statuts qui prescrit la présence d'un membre du Parlement parmi ses administrateurs, le Conseil d'Administration des « Amis des Soldats Aveugles » a, dans sa séance du 25 avril 1933, nommé à l'unanimité M. Georges Scapini, député de Paris, en remplacement de M. le pasteur Soulié, député de Paris, démissionnaire.

Dans nos Commissions

RÉUNIONS DE LA COMMISSION DE LA CAISSE FRATERNELLE

Samedi 8 avril 1933

Présents : Bois, Céré-Labourdette, Courteix, Malgat, Roy (Georges).

Samedi 29 avril 1933

Présents : Bois, Céré-Labourdette, Courteix, Malgat, Roy (G.).

COMMISSION DES FINANCES

Mercredi 19 avril

Présents : Laffargue, Noireaux, membres de la Commission; Favret, Leveau, L'Evesque, membres du Bureau.

Excusés : Muller, Nicolai, MM. Bloch et de Traversay, membres de la Commission; Amblard, Lauté, membres du Bureau.

COMMISSION DES MAISONS DE REPOS

Mardi 11 avril

Présents : Bois, Malgat, Roy (G.), membres de la Commission; Leveau, membre du Bureau.

Excusés : Courteix, Grillet, membres de la Commission; Amblard, Favret, Lauté, membres du Bureau.

Pour tenir l'Annuaire à jour

Changements d'adresse

Pasco, 68, boulevard Diderot, Paris (12^e); Raveleau, place de l'Eglise, Legé (Loire-Inférieure); Moreau (Auguste), avenue Alfred-Grévin, Tonnerre (Yonne); Mauconduit, 40, rue A.-Desgenatais, Bolbec (Seine-Inférieure); Bourgois (Charles), à Verton (Pas-de-Calais); Cadot (Gaston), Port-des-Barques (Charente-Inférieure); Rémy (Jules), rue Adonis, Chaumont (Haute-Marne); Arbaizar (Mariéna), Lotissement Amoédo, Biarritz (Basses-Pyrénées); Beaucourt, 14, rue Daru, Paris (8^e); Desmats, 8, rue Carnot, Challans (Vendée); Fauconnet, Cité J.-B. Peignaud, Guéret (Creuse); Harrivelle, 17, rue d'Harcourt, Caen (Calvados); Lais (Eugène), Selles-sur-Cher (Loir-et-Cher); Lorrain, 8, rue Ampère, Colombes (Seine); Milhas,

1, route de Garros, Auch (Gers); Philippe (Louis), rue des Anémones, Bel-Air, Mâcon (Saône-et-Loire); Prévot (Jean), rue de la Palette, Libourne (Gironde); Toutain (Lucien), Hameau du Pré-Maison-Neuve, Motteville (Seine-Inférieure); Ledouit, 41, boulevard Victor-Hugo, Clichy (Seine); Seury, 73, rue Neuve-Maison, Hirson (Aisne); Colas, 28, avenue des Bégonias, Montfermeil (Seine-et-Oise); Daubersy, 1, rue d'Alsace-Lorraine, Maubeuge (Nord); Alison, 2, route d'Aulnay, Bondy (Seine); Picaud (Louis), Villa l' « Aiglou », avenue Jacques-Auneau, lotissement de la Marrière, Nantes (Loire-Inférieure); Catillon (Georges), rue Bleue, Cravant (Yonne); Brebion, 157, boulevard Lafayette, Calais (Pas-de-Calais); Lecomte (Gaston), 115, rue Anatole-France, Le Havre (Seine-Inférieure); Cloup (Roger), route du Cimetière, Meymac (Corrèze); Quinquis, La Croix-Saint-Yves-en-Kerfeunten, par Quimper (Finistère); Mège (Antoine), aux Plaines, commune de Tortebeuse, par Herment (Puy-de-Dôme); Deroyère, Dimont, par Sars-Peterie (Nord); Favier (Pierre), 8, rue du Capitaine-Ferber, Issy-les-Moulineaux (Seine); Thévenard, Professeur, rue du Collège, Nantua (Ain); Susillon, Villa Primerose, Quartier « Mon Idée », Sedan (Ardenne); Baizet, 9, avenue de Saxe, Lyon (Rhône); Dardié, rue Teillet, Saint-Juéry (Tarn).

A rayer :

Decagny, Rachid (Frazdi), Renou (François), Richard (Henri), Fouin (Jean), Hubert (Eugène), Bossus, Alquier (Louis), Crinquand, Souverain, Bachir Ben Mostefa, Salen, Versini, Roulet (Pierre), Gudefin, Ménager (Gustave), Vial (Fernand), Saltel, Monroty, Imbert (Louis), Sire, Combaz.

A ajouter :

Marsal (Lucien), ferme du Moulin, Goin, par Verny (Moselle), victime civile; Fruit (Joseph), 7, rue Diderot, Bertry (Nord), victime civile; Thiriet (Aimable), 29, rue de la Gare, Jarménil, par Pouxoux (Vosges); Lagarde (Paul), 48, avenue de la République, Millau (Aveyron); Gœbel (Paul), 6, rue Saint-Ladre, Montigny-les-Metz (Moselle); Boureau (Armand), Savonnières (Indre-et-Loire); Peyron (Joseph), impasse Jaime-Valbertrand, Toulon (Var); Salles (Auguste), Les Communes, Tinchebray (Orne); Vasseur (Désiré), 4, impasse Paul-Bert, Rennes (Ille-et-Vilaine).

Société d'Impression et de Reliure
Le « Livre de l'Aveugle »

16, Rue Laugier, Paris (17^e)

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

- Cours de Géographie* (cours moyen), Gallouédic-Maurette.
Réflexions ou sentences, La Rochefoucauld.
Les vies du comte de Cagliostro, Constantin Photiadès.
Les courants de la pensée philosophique française, A. Cresson.
Une interview du comte Reventlow, « Intransigeant ».
Mémoires du Maréchal Joffre (tome I), Maréchal Joffre.
Mémoires du Maréchal Joffre (tome II), Maréchal Joffre.
Le Glaneur, ***.
Histoire de la Ville de Pontarlier, Jules Mathez.
Résumé de droit civil (1^{re} année), ***.
Le nœud de vipères, F. Mauriac.
La politique du père Ubu, Emile Buré.
Grandeurs et servitudes médicales, Gil Robin.
Le cercle de famille, A. Maurois.
T. S. F., Henry Barby.
Les doctrines économiques en France depuis 1870, Gaëtan Pirou.
L'anglais sans peine, Horse-Soymier.
Le colonel Chabert, Balzac.
Regain, Jean Giono.
Dictionnaire russe-français, Th. de Veys-Chabot.
Lecture expliquée et éléments d'histoire littéraire, Mironneau-Royer.
Le coquillage de l'oncle Bernard ; Le Crapaud ; Le Jardin ; Les enfants et les mères ; Les poules, Erckmann-Chatrian et Victor Hugo.
Le mystère Frontenac, F. Mauriac.
L'Eucharistie, Bossuet.
Restez jeunes, D^r V. Pauchet.
Souvenirs de France, Rudyard-Kipling.
Massage et rééducation, D^{rs} Durey et Lucienne Meurs.
S'adresser directement au « Livre de l'Aveugle », 16, rue Laugier, Paris (17^e), où des prêts ou des échanges peuvent être effectués.

T. S. F.

Les Etablissements « Philco », considérant l'incalculable distraction qu'apporte la T. S. F. aux aveugles de guerre, nous informent qu'à titre tout à fait exceptionnel, ils céderont aux membres de notre groupement les différents modèles de récepteurs figurant à leur catalogue à des prix très appréciables, voire même au prix de revient.

Les camarades que cette offre intéresserait, sont priés d'adresser leurs commandes au siège de l'Union.

Nous extrayons du catalogue « Philco » les quelques modèles suivants :

Philco 5 — 5 lampes, commande unique, diffuseur incorporé. Valeur 2.850, cédé 1.050 francs.

Baby 90. — Superhétérodyne 9 lampes, dispositif antifading, commande unique, contrôle tonalité 4 positions, prise pick-up. Valeur 4.250, cédé 1.650 francs.

Console 112 X. — Meuble 11 lampes, dispositif antifading, commande unique, grand diffuseur électrodynamique, contrôle tonalité 4 positions, prise pick-up. Valeur 7.500, cédé 3.000 francs.

Tous ces postes fonctionnent sur secteur alternatif ; ils sont livrés franco de port et d'emballage.

Afin d'éviter tout retard, toutes les réclamations relatives aux dérangements survenant à des postes acquis par l'intermédiaire de l'Union (Philipps ou autres) doivent être adressées directement aux fabricants.

La Familiale des Soldats Aveugles

« La Familiale » rappelle qu'elle donnera sa fête champêtre annuelle au Vésinet, Casino des Ibis, le dimanche 18 juin prochain. Prière d'adresser son adhésion avant le 12 juin à Mme G. Lucas, trésorière de l'Œuvre, 37, rue du Château-Landon, Paris (10^e).

TRIBUNE LIBRE

Lettre de Favret

J'ai souvent pensé à la lettre insérée il y a quelques mois dans un de nos bulletins, par un de nos camarades qui, ayant constaté que les aveugles avaient une tendance très marquée pour l'embonpoint, nous donnait divers conseils très judicieux.

Je vais à mon tour vous en donner un, mes chers camarades, qui intéressera peut-être quelques-uns d'entre nous.

Vous souvenez-vous de l'école de Reuilly et de son directeur, M. Emard, dont le dévouement éclairé s'ingéniait à vaincre la fatalité qui s'était abattue sur nous ?

Parmi nos jeux et nos distractions, si limités, vous rappelez-vous de l'escrime et de la technique spéciale créée pour nous ?

En ce qui me concerne, bien que d'autres cours m'aient privé de suivre assidûment celui-là, j'en avais conservé le souvenir.

L'un de nous, Grattepain, que le maître entraînait spécialement, même chez lui, en raison de ses aptitudes exceptionnelles, stupéfiait les connaisseurs, par le style et la précision de ses actions en « leçons ».

Parmi les élèves de ce cours, combien ont eu l'idée de continuer ? Combien ont eu la bonne fortune de rencontrer dans leurs provinces un maître décidé à suivre les principes d'une méthode écrite pour nous et éditée en Braille ?

Il y a quelques mois, je me décidai à m'installer définitivement à Lozère, petit coin de la vallée de Chevreuse. Quelle ne fut pas ma surprise d'apprendre qu'un maître d'armes avait groupé quelques élèves et que ce maître n'était autre que Georges Dubois, l'homme qui avait créé l'escrime des aveugles et qui, bénévolement, l'enseignait à Reuilly.

Inutile de vous dire que j'ai renoué avec notre ex-professeur les relations d'autrefois, et que depuis je connais cette joie de travailler avec lui et de nourrir l'espoir que bientôt je pourrai tirer avec mes camarades voyants.

Bien entendu, je ne les mangerai pas, mais à l'épée, sous cette

condition que les reprises seront courtes et que l'adversaire se conduira normalement, mon maître m'affirme que je résisterai honorablement.

J'ose l'espérer, car dans les assauts d'étude que je fais d'après sa méthode implacable, ma pointe touche par surprise.

Dubois me fait aussi plastronner en boxe. Là, c'est un travail de détente et de puissance musculaire sans plus, mais les muscles des bras, du torse et des jambes travaillent terriblement.

Fini, l'enveloppement graisseux. Qu'attendez-vous, mes chers camarades, pour joindre un professeur et défendre comme je le fais moi-même, votre santé, votre souplesse et l'eurythmie de vos actions musculaires ?

RENÉ FAVRET.

Lettre de M^{me} Lévy-Weis

Mme Lévy-Weis, membre de notre Comité d'Action, nous adresse la lettre suivante que nous portons bien volontiers à la connaissance des membres de notre Association.

Nous remercions bien vivement Mme Lévy-Weis de l'intérêt qu'elle porte aux enfants de nos camarades :

« Me référant à l'article paru dans le Bulletin de février 1933, « Nos Maisons de repos », je tiens à rappeler à vos camarades qu'il existe environ 20 à 25 endroits pour le changement d'air de leurs enfants, filles ou garçons, âgés de 6 à 18 ans, soit à la mer ou en montagne, forêts, campagne, cures d'air, de repos ou cures de santé. Prix variant de 10 à 15 francs par jour. Il y a des camps qui ouvrent le 15 juillet et il serait utile que les camarades désirant en faire profiter leurs enfants s'en occupent dès maintenant.

« Je me tiens à leur disposition pour tous renseignements, m'intéressant toujours à la santé de nos camarades aveugles.

« Agréez, etc... »

Nous prions nos camarades que cette offre pourrait intéresser d'écrire directement à Mme Lévy-Weis, 22, rue Octave-Fuillet, Paris (16°).

Chronique de l'U. A. G.

Caisse Fraternelle

Notre Caisse Fraternelle a distribué entre le 1^{er} et le 30 avril la somme de Frs : 10.660, se répartissant comme suit :

Allocations naissances	1.200
Allocations veuves, enfants et couronnes.....	4.875
Allocations caisse-maladie	4.585

Il y a lieu d'ajouter à ces 10.660 francs une somme de 73.500 francs pour prêts de maisons familiales et pour prêts exceptionnels.

La Commission de Caisse Fraternelle a eu à examiner 15 demandes, dont 3 n'ont donné lieu, pour motifs divers, à aucune attribution.

ENTRE NOUS

Naissances

Notre camarade et Mme Raffat, de La Ricamarie (Loire), nous font part de la naissance de leur fils Joannès, né le 26 février 1933.

Notre camarade et Mme Raphel, de Cuers, nous font part de la naissance de leur deuxième enfant, Albert, né le 10 avril 1933.

Notre camarade et Mme Bruno Bertoni, de Nice, nous font part de la naissance de leur quatrième enfant, Simone, née le 18 avril 1933.

Notre camarade et Mme Sérot, de Missillac (Loire-Inférieure), nous font part de la naissance de leur fille Marthe, née le 23 avril 1933.

Notre camarade et Mme Guilbot, de Neuilly, nous font part de la naissance de leur quatrième enfant, France.

Notre camarade et Mme Mougenel, de Paris, nous font part de la naissance de leur quatrième enfant, Georges.

Nous adressons nos sincères félicitations aux heureux parents et nos vœux de prospérité aux bébés.

Mariages

Notre camarade Gallet-Vast, de Coudas (Somme), nous fait part de son mariage célébré le 25 mars 1933.

Notre camarade Coulaud, de Saint-Gourson (Charente), nous fait part du mariage de sa fille Andréa, avec M. Délusset, célébré le 18 avril 1933.

Nous adressons nos vœux de bonheur aux jeunes époux.

Décès

Nous apprenons le décès de :

Notre camarade Montaulieu (Pierre), de Tarnos (Landes), décédé le 17 avril 1933, à l'âge de 40 ans.

Né à Tarnos (Landes), soldat au 49^e d'Infanterie, notre camarade fut réformé le 24 décembre 1914 pour cécité complète à 100 %, art. 10.

Il laisse une veuve et trois enfants.

Notre camarade Menuet (Pierre), de Rocabey Saint-Malo (Ille-et-Vilaine), décédé le 4 mai 1933, à l'âge de 54 ans.

Né le 13 juin 1879 à Combours (Ille-et-Vilaine), notre camarade faisait partie du 247^e d'infanterie, et fut blessé le 21 décembre 1914, à Souain.

Réformé à 130 %, art. 10 et 12, pour cécité complète et blessures multiples; notre camarade était chevalier de la Légion d'honneur et titulaire de la Médaille militaire.

Il laisse une veuve et un enfant.

Notre camarade Lacroix (Louis), rue des Gardes-Filles-Dieu, Chartres (Eure-et-Loir), décédé le 4 mai à l'âge de 43 ans.

Né à Mamers, soldat au 23^e Rég. d'Infanterie coloniale, notre camarade fut blessé le 22 mars 1916 à Cappy.

Réformé à 110 %, art. 10 et 12, chevalier de la Légion d'honneur et titulaire de la Médaille militaire, il laisse une veuve.

Du beau-frère de notre camarade Bloncourt (Elie), de La Fère (Aisne), décédé le 2 avril 1933, à l'âge de 29 ans.

La naissance et le décès de l'enfant de notre camarade Nehou, de Vandrimare (Eure).

De la mère de notre camarade Salmon, de Paris, décédée le 10 mars 1933, à l'âge de 63 ans.

De la mère de notre camarade Delfieux, de Lauzun (Lot-et-Garonne), décédée le 5 avril 1933.

De la belle-mère de notre camarade Enjalbert, de Saint-Juéry (Tam), décédée le 22 novembre 1932, à l'âge de 68 ans,

et de son père, décédé le 21 janvier 1933.

De la femme de notre camarade Layec, de Montenblanc (Morbihan), décédée le 16 mars 1933.

Nous adressons aux parents nos plus vives condoléances.

Cotisations volontaires

Nous sommes heureux d'adresser ici nos sincères remerciements à nos camarades qui, malgré le rachat antérieur de leur cotisation, ont tenu néanmoins à effectuer un nouveau versement :

Reynès 5 fr.; Simon (J.) 10 fr.; Deschamps 30 fr.; Letellier 10 fr.; Casdagne 8 fr.; Padellec 15 fr.; Dessartre 5 fr.; Psauté 10 fr.

Cotisations pour l'année 1933

Vion, Decours, Sergent, Chusseau, Rondeau, Bataille, Perret, Rousé, Auclair, de Diego, Vendeville, Nicolai (P.), Reynès (L.), Roussel, Simon (J.), Beaume, Sabier, Kerangall, Chanson, Charrière, Fondement, Le Gouar, Gauthier (A.), Dumont (M.), Forgues, Bertau, Castagné, Balansa, Augé, Poubane, Caron (G.), Moron, Dufourg, Gillet, Barrallon, Granger, Barry, Johannsen, Bouval, Jarré-Sarré, Deschamps, Vve Gros, Frapsauce, Viard, Ramspacher, Rosant, Vve Le Maout, Ricci, Seguela, Caralp, Dahout, Boissard, Beaurain, Chabbert (H.), Esclaine, Mouganel, Gallard, Kallembroun, Riquart, Picot, Lapebie, Cottin, Guy, Grosbois, Peigné, Betremieux, Bousquet, Mayet, Le Bourlout, Tocquard, Perrot, Scaglia, Deboulet, Petitpeix, Peuchamiel, Aumasson, Boo, Girard (J.), Luc, Mampéy, Finet, Laurent (E.), Coulard, Grispoir, Vivin (rachat), Raf-

fat (J.-A.), Robinet, Dessartre, Padellec, Moreau (E.), Flandre, Psauté, Khidas, Musner, Launay, Rolland (D.), Dubois (C.), Baras, Rohart, Bezard, Barret, Prudent, Pelletier (A.), Wetzel, Montgermont, Rochette, Mirouze, Monnerie, Langel, Maës, Moussay, Polette, Chapeau, Audibert, Brossard, Henriet, Braun (E.), Lacambre, Sauvage, Lagache, Pèlerin, Charles (G.), Lazaro, Riveleois, Moulet, Drion (B.).

Procès-verbal de l'Assemblée plénière de clôture du Dimanche 2 Avril 1933

La séance est ouverte à 9 h. 15, à la Sorbonne, amphithéâtre Richelieu, sous la présidence de Scapini.

211 camarades assistaient à la séance.

Etaient présents également : M. de Traversay, président du Comité d'Action ; M. Oscar Bloch, trésorier adjoint.

A l'ouverture de la séance, le Président fait donner lecture de la liste des membres de l'Union décédés pendant l'année 1932-1933, que l'assistance écoute debout.

Le Président remercie nos camarades venus nombreux, effectuant souvent un long déplacement. Il rappelle que l'Union est dans sa quinzième année et est heureux de constater la bonne camaraderie qui règne dans notre Groupement.

Il est ensuite donné lecture du nombre des pouvoirs reçus et de la liste des mandataires. 1.299 pouvoirs ont été envoyés, 37 sont déclarés nuls, le nombre des pouvoirs valables est donc de 1.262.

1. L'ordre du jour appelle la lecture du rapport moral. L'Assemblée ne demande pas la lecture de ce rapport qui a été publié dans notre Bulletin de février.

Le Président en propose l'adoption qui est votée à l'unanimité, moins deux abstentions : Béda et Masselier.

2. Le rapport financier mis aux voix est adopté à l'unanimité.

3. Lecture est donnée du rapport des Commissaires aux comptes, qui est également adopté à l'unanimité. L'Assemblée renouvelle sa confiance à MM. Bloch et Mayer, nos commissaires aux comptes.

Communication est ensuite faite du rapport des experts-comptables.

4. Lecture et examen des vœux présentés par les différentes commissions.

PREMIÈRE COMMISSION : PENSIONS

Vœu n° 1. — « Les Aveugles de Guerre, réunis en Assemblée Générale,

Considérant : 1° Que le taux actuel de leur pension n'est pas ajusté au coût de la vie et est inférieur à celui servi à la plupart des aveugles de guerre étrangers (Belgique, etc.),

2° Qu'ils ne sont pas dans les conditions physiques leur permettant de concourir aux emplois réservés,

3° Que leurs pension et allocations constituent leur unique ressource pour eux, leur guide et leur famille,

Demandent à leur Conseil d'Administration de s'employer énergiquement auprès des Pouvoirs Publics, afin qu'aucun prélèvement ne soit opéré sur leurs pension et allocations qu'ils ont si chèrement acquises. »

Adopté à l'unanimité.

Vœu n° 2. — « Les Aveugles de Guerre, réunis en Assemblée Générale,

Considérant que le Conseil d'Administration de l'Union avait le devoir de donner des directives à son représentant à la Confédération Nationale, ratifient la motion adoptée par le Conseil d'Administration ainsi conçue : « L'Union des Aveugles de Guerre, n'ayant jamais voulu protéger les fausses victimes de la guerre, admet le principe de la revision des pensions, à la condition que des garanties soient données à ceux qui seraient injustement menacés par cette revision ».

Adopté. 4 voix contre : Beda, Evrat, Jamet, Masselier.

Abstentions (9) : Fourment, Freidinger, Gentilhomme, Groussier, Hébréard, Marquette, Mauconduit, Pons, Rochelet.

Vœu n° 3. — « Les Aveugles de Guerre, réunis en Assemblée Générale,

Considérant que la femme d'un aveugle de guerre est obligée de sacrifier tous ses intérêts personnels pour donner à son mari l'assistance dont il a besoin,

Que la pension du mari, qui doit assurer l'existence du ménage ne permet pas de faire des économies,

Que la mort du mari peut laisser la femme sans ressources à un âge où il lui est impossible de trouver un travail rémunérateur et qu'une pension mensuelle de 240 fr. ne suffira pas à la préserver de la misère,

Que l'extinction de la pension du mari permet à l'Etat de faire un effort plus grand en faveur de la veuve, sans l'ouverture de crédits supplémentaires,

Demandent pour les veuves de nos camarades une pension de 600 fr. par mois au minimum. »

Adopté à l'unanimité, moins une abstention : Hourcade.

Vœu n° 4. — « Les Aveugles de Guerre, réunis en Assemblée Générale :

Considérant qu'à leur mort ils laissent leurs veuves dans une situation morale et matérielle qui les met dans une position inférieure par rapport aux autres veuves de guerre,

Demandent que les veuves d'aveugles de guerre touchent un trimestre de grâce (pension et allocations spéciales comprises).

Adopté à l'unanimité.

(Il est entendu que les vœux adoptés les années précédentes et n'étant pas encore réalisés seront repris, au moment opportun, par le Bureau qui tentera d'obtenir satisfaction auprès des Pouvoirs publics.)

DEUXIÈME COMMISSION : SERVICES INTÉRIEURS

Vœu n° 1. — « L'Assemblée Générale décide de faire bénéficier nos enfants âgés de moins de 18 ans du remboursement automatique des frais médicaux et pharmaceutiques, au taux de 30 % des dépenses engagées au-dessus de 500 francs pour les frais médicaux et pharmaceutiques, et 20 % pour les interventions chirurgicales (soins donnés en clinique), l'abattement de 500 francs à la base n'étant opéré qu'une fois dans l'année pour la même famille. »

Adopté à l'unanimité moins 2 abstentions : Cariou, Evrat.

Vœu n° 2. — « L'Assemblée Générale institue une allocation de 1.000 francs en faveur des membres de l'U. A. G. au moment du décès de la personne indiquée sur leur fiche de Caisse Fraternelle,

Toutefois, après avis que nos camarades devront faire connaître dans un délai de 6 mois, cette somme pourra être attribuée à la personne indiquée sur leur fiche de Caisse Fraternelle au moment du décès du camarade. »

Adopté à l'unanimité, moins 2 abstentions : Fauvel, Freidinger.

COMMISSION : « MAISON DE L'AVEUGLE »

Vœu n° 1. — « Les Aveugles de Guerre, réunis en Assemblée Générale, donnent mandat à leur Conseil d'Administration de rechercher

cher la réalisation de la « Maison de l'Aveugle » par l'acquisition d'un terrain, ou propriété bâtie remplissant les conditions énoncées dans les discussions ayant eu lieu à ce sujet et lui donnent la faculté de prendre option pour toute affaire intéressante pour l'U. A. G. »

Adopté. Ont voté contre : Evrat, Mauger, Rochelet.

Abstentions : Beda, Jamet, Masselier, Mézières, Sibiril.

Vœu n° 2. — « L'Assemblée Générale, estimant que la propagande de « La Dette » a été basée pour une large partie sur l'établissement et le fonctionnement des Maisons de Retraite des diverses Associations, accorde au Conseil d'administration, un crédit supplémentaire d'UN MILLION, à prélever sur les fonds provenant de « La Dette », afin de parfaire, le cas échéant, les sommes recueillies actuellement pour la « Maison de l'Aveugle ».

Adopté. Ont voté contre : Evrat, Beda, Drapeau, Masselier, Mauger, Mézières, Rochelet, Sabier, Sibiril.

Abstentions : Fayolle, Fourment, Hourcade.

TROISIÈME COMMISSION : ACTION SOCIALE

« L'Assemblée Générale émet le vœu que notre délégué à la Confédération Nationale s'abstienne rigoureusement dans toutes les questions pouvant être soulevées présentant un caractère politique quelconque (ceci conformément aux statuts de l'U. A. G.).

Adopté à l'unanimité.

QUATRIÈME COMMISSION : PROPAGANDE

« Les Aveugles de Guerre, réunis en Assemblée Générale, demandent que le Conseil d'Administration entreprenne une propagande active et recherche dans ce but la collaboration de quelques personnalités susceptibles d'être particulièrement utiles à l'Union par leurs avis et conseils, en appelant au sein du Comité d'Action des personnes du monde du journalisme, des agences d'information, de la radio, du cinéma, etc... »

Adopté à l'unanimité.

5° Budget. — Le budget de 1933, s'élevant aux recettes et aux dépenses à la somme de 1.178.050 francs est adopté à l'unanimité.

6° Questions diverses.

Vœu n° 1. — « Les Aveugles de Guerre, réunis en Assemblée Générale, demandent que tous leurs enfants soient admis comme Pu-

pilles de la Nation, quelle que soit la date de leur naissance (étant entendu qu'ils désirent uniquement le bénéfice moral de ce titre). »

Adopté à l'unanimité.

Vœu n° 2. — « Les Aveugles de Guerre, réunis en Assemblée Générale, demandent que des démarches pressantes soient effectuées auprès des Ministres compétents, afin que les aveugles de guerre, blessés en service commandé et titulaires de la Médaille Militaire, soient promus au grade de Chevalier dans l'Ordre de la Légion d'Honneur. »

Adopté à l'unanimité.

Vœu n° 3. — « L'Assemblée Générale demande que les aveugles de guerre, blessés en service commandé et non titulaires de la Médaille Militaire soient admis à prétendre au bénéfice de cette décoration. »

Adopté à l'unanimité.

Vœu n° 4. — Les Aveugles de Guerre, réunis en Assemblée Générale, demandent que le bénéfice de l'article 64 soit appliqué aux aveugles de guerre pour toutes les maladies dont ils sont atteints. »

Adopté à l'unanimité.

Le résultat des élections pour le renouvellement d'un tiers des membres du Conseil d'Administration est proclamé :

Nombre des membres titulaires de l'U. A. G...	2.078
Votes exprimés	1.556
Bulletins blancs et nuls.....	101
Bulletins valables	1.455

Ont obtenu :

Noireaux	1.153 voix
Fauvel	1.126 —
Bois	1.113 —
Bardoux	1.097 —
Derunder	1.041 —
Lauté	1.032 —
Bertrand	1.023 —
Grillet	1.007 —
Muller	1.001 —
Guillam	969 —
Evrat	383 —

Cariou	373	voix
Mulsant	358	—
Mauger	344	—
Séguy	318	—
Ménétrez	301	—
Mathieu	259	—
Chanudet	253	—
Eiséle	202	—
Fourment	178	—
Gailly	162	—
Tihon	1	— non
Emo	1	— candidats
Lainé	1	—

En conséquence, sont élus membres du Conseil d'Administration pour trois ans : Noireaux, Fauvel, Bois, Bardoux, Derunder, Lauté, Bertrand, Grillet, Muller, Guillam.

L'élection de Brusson qui eut lieu au Conseil de décembre 1932, est ratifiée par 1.289 voix.

L'Assemblée Générale ratifie ensuite la vente effectuée par M. Sargenton, de 6 actions Chapal, conformément à la décision prise par le Conseil d'Administration du 1^{er} octobre 1933.

La séance est levée à 11 h. 40.

Avis divers

A vendre. — Occasion : vélo-car état de neuf, grand modèle trois vitesses, roue libre, deux freins, capote, pare-brise.

S'adresser au camarade Louis Carudel, Nozay (Loire-Inférieure).

Petite maison, 4 pièces, meublée, avec grand garage, à louer pendant les mois d'été dans un très beau site à 3 km. de Bagnoles-de-l'Orme, 2 km. de La Ferté-Macé, à 100 m. d'une ferme où l'on peut s'approvisionner de laitages, beurre, légumes, volailles.

Pour tous renseignements, s'adresser au camarade G. Artel, 46, rue de la Victoire, La Ferté-Macé (Orme).

Notre camarade Casdagne, représentant des vins de Champagne Paul de Marcy, à Epernay, fait connaître qu'il peut livrer trois qualités de champagne aux prix et conditions suivantes :

Carte blanche 1/2 sec ou doux..... 8 fr. 50 la bouteille (recommandé pour réunions et fêtes de famille).

Carte d'Or sec..... 13 fr. » —

Carte d'Or, extra quality..... 15 fr. » —

Livraison à partir de 12 bouteilles, emballage, régie et port en sus, et à partir de 25 bouteilles, emballage gratuit, port et régie en sus.

S'adresser au camarade Edmond Casdagne, Grande-Rue, Montigny-sur-Loing (S.-et-M.).

Notre camarade Cabasson nous fait savoir que la Direction des auto-cars Mattei de Marseille consent à tous les mutilés, sur présentation de leur carte de chemin de fer, une réduction de 50 0/0 sur le prix de tous les transports en auto-cars rayonnant autour de : Marseille, Toulon, Aix, Arles, Salon, etc...

Nous remercions notre camarade de cette intéressante communication et sommes reconnaissants à la Direction des Auto-Cars Mattei d'accorder à nos camarades des facilités de transport.

Montres pour aveugles. Baisse des prix.

Tarif actuel :

Qualité A. — Montre nickel savonnette, ancre 20 lig., cadran spécial avec points pour aveugles : 90 francs.

Qualité A. — La même montre, grandeur 16 lig. : 102 francs.

Qualité B. — Montre nickel, ancre 15 rubis, savonnette, spiral Bréguet, 18 lig., cadran spécial avec points et bâtonnets pour aveugles : 160 francs.

Qualité B. — Montre même mouvement et même cadran que la précédente, mais en argent, 3 cuvettes argent, décor riche, rayon Gloire, 18 lignes : 260 francs.

Garanties trois ans, sauf fracture.

Arthur Caron, 66, rue de la République, Montmorency (Seine-et-Oise). Téléphone : Enghien 371, R. C. Pontoise 15.409.

LAMPES T. S. F. PHILIPS

Notre camarade R. Hennebicq, 4, rue Gaillard, Paris, Tél. : Pigalle 67-28, nous rappelle qu'il consent une remise de 40 0/0 sur les lampes de T. S. F. Philips.

S'adresser directement à notre camarade Hennebicq.

Liste des Donateurs

M. H. Druon, Saint-Quentin (Aisne) : 50 fr.; M. Gérard Dobbède, Nice : 1.000 fr.; Mlle de Poulpiquet de Brescanvel, Brest : 20 fr.; Lycée Rollin, Paris : 100 fr.; Mlle Couleru, Tours : 50 fr.; Mme Gendrot, Aulnay-sous-Bois : 50 fr.; Anonyme (transmis par la Société Sidi-Brahim de Longwy) : 54 fr.; M. Ch. Lejeune, Paris : 400 fr.; Mme Schulmann, Paris : 20 fr.; Mme David, Paris : 20 fr.; Anonyme : 100 fr.; Divers : 345 fr. 25.

Dons avec affectation spéciale pour la création de la "Maison des Aveugles de Guerre"

Caisse d'Epargne de Brest : 500 francs.



TABLEAU D'HONNEUR

IZAAC, président honoraire.
BOURGJIGNON, secrétaire général honoraire.
FAVRET, secrétaire général honoraire.
CONAN, secrétaire général honoraire.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : SCAPINI ; Vice-Présidents : FAVRET, LEVEAU.
Secrétaire général : AMBLARD.
Trésorier : Gaston L'EVESQUE.

Membres : BARDOUX, BERTRAND, BLONGCOURT, BOIS, BRUSSON, CABASSON, CÉRÉ-LABOURDETTE, CONAN, COURTEIX, DERUNDER, FAUVEL, GRILLET, GUILLAM, IZAAC, LAFARGUE, LAGARDE, LAUTÉ, MALCAT, MULLER, NICOLAI, NOIREAUX, PETITJEAN, ROBERT (Maurice), ROY (Georges), SATGÉ.

COMITÉ D'ACTION

M. FRANÇOIS-MARSAL, Président d'honneur ;
M. le baron DE TRAVERSAY, Président ;
Mlle ARBEL, Vice-Présidente honoraire.
Mme CONTAMIN, Vice-Présidente ;
M. le colonel DE TRAVERSAY, Vice-président ;
M. Oscar BLOCH, Secrétaire ;
M. AUTERBE, Sous-Directeur à la Compagnie « L'Union » ;
Mme DU BOS ;
Mme BROQUIN ;
M. Marcel BLOCH ;
M. le marquis DE CHAUMONT-QUITRY ;
M. CHEPPER ;
M. Pierre CHÉROT ;
Mme CHEVALIER ;
Mme CONTAMIN ;
Mme Francis DE CROISSET ;
Mlle JALAGUIER ;
Mlle d'HERBEMONT ;
Mme HENRI ;
Mme KALT ;
Mme L'EVESQUE ;
Mme LÉVY-WEISS ;
M. MAYER ;
Mme MEYER ;
Mme MUS ;
M. PASCAL.

